**ATS est un groupe international spécialiste de la logistique premium, qui conçoit des solutions de transport personnalisées haut de gamme, adaptées aux besoins et enjeux de chaque client et secteur d’activité : aéronautique, automotive, industrie, luxe.**

**Le groupe dispose d’un triple statut : transporteur, commissionnaire en transport en douane et transitaire aérien, et d’une offre de services multimodale (Air, Route, Ferroviaire, Maritime).**

**Grace a nos véhicules nous pouvons organiser l’ensemble de vos transports urgents en France et en Europe :**

* **Transports urgents ou planifiés**
* **Du Break à l’utilitaire et aux Poids lourds**
* **Toutes classes de Marchandises Dangereuses (sauf Explosif et Radioactif)**
* **Transports médicaux sous températures dirigées**

**Membre du premier réseau d’agents aériens au monde nous pouvons organiser vos transports aériens avec :**

* **Une présence dans 191 pays**
* **Des Agréments IATA et RDE (Représentant en Douane Enregistré)**
* **Certification OEA**
* **Accès direct aux compagnies aériennes**

**Nous pouvons assurer vos :**

* **Opérations import/export**
* **Formalités douanières**
* **Assurance**
* **Entreposage et conditionnement**

**Nos agences en Chine peuvent vous accompagner sur l’ensemble de vos imports et exports en organisant les transports locaux.**

**Mise à jour du 09/04/2020 18h00**

**Mise a jour complète**

**Mesures Française :**

À partir du 17 mars, à 12 h 00 et pendant 15 jours (renouvelable), de nouvelles mesures sont entrées en vigueur pour limiter les activités et des rassemblements publics afin de limiter les effets de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Le 7 avril, le ministère français de l’intérieur a publié un certificat supplémentaire avec trois variantes (à être utilisé en fonction du type de voyage effectué) qui doit être utilisé par les personnes pour justifier leurs mouvements internationaux <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

.

Les trois variantes du certificat couvrent les cas suivants :

* Voyager de la France métropolitaine vers les DOM
* Voyager de l'étranger vers la France métropolitaine
* Voyager de l'étranger vers le territoire français d'outre-mer

Il est recommandé aux entreprises de fournir aux conducteurs l'un des certificats ci-dessus, ainsi que les document justifiant tout mouvement (« Attestation de déplacement ») et le Justificatif de déplacement professionnel.

Les formulaires peuvent être téléchargés dans les deux Français et anglais en cliquant sur le lien suivant.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Des formulaires dûment remplis doivent être remis au conducteur avant le début des opérations ; le conducteur doit les présenter à la frontière.

Le contrôles sur les certificats a commencé à 00h00 du 8 avril.

Seules les frontières de l'espace Schengen seront fermées pour les 30 prochains jours (frontières extérieures de la

Union européenne).

**Cas de la traversée par le tunnel sous la manche**

Un certificat de voyage est désormais requis pour l'entrée ou le transit sur le territoire français.

Cette annonce fait suite à la mise en œuvre de l'instruction du Premier ministre du 18 mars 2020, n ° 6149 / SG, concernant les décisions prises pour lutter contre la propagation de Covid-19.

Chaque conducteur entrant sur le territoire français doit disposer de ce certificat à présenter aux autorités de contrôle des frontières. (joint)

Les chauffeurs devront avoir dûment rempli le certificat et cocher la case appropriée requise par les autorités françaises pour traverser la frontière **avant d'arriver à l'enregistrement au Royaume-Uni.**

**Royaume-Uni.**

Le 17 mars, le gouvernement a pris de nouvelles mesures, notamment en conseillant les ressortissants britanniques contre tous les voyages internationaux non essentiels.

Le conseil contre les voyages non essentiels n'est pas destiné à s'appliquer au fret international et domestique transport. Ainsi, le transport se poursuit sans aucune restriction supplémentaire au Royaume-Uni officiellement.

Une première note d'orientation sur le coronavirus (Covid-19) et le transport de marchandises a été publiée par le Royaume-Uni Department for Transport, suivi d'une deuxième note d'orientation sur Covid-19 pour le secteur des transports.

Le Département des infrastructures (DfI) a émis un avis de modification des horaires des chauffeurs règles pour l'Irlande du Nord.

Cette évolution temporaire s'applique à partir de 00h01 le mercredi 18 mars 2020 et se déroulera jusqu'à 23 h 59 le jeudi 16 avril 2020.

Initialement, cela s'appliquera aux conducteurs de véhicules impliqués dans la livraison de produits alimentaires, non alimentaires (soins personnels et papier ménager et nettoyage) et les produits pharmaceutiques en vente libre lors des voyages suivants:

* Centre de distribution aux magasins (ou centre de distribution).
* Du fabricant ou du fournisseur au centre de distribution (y compris les collectes).
* Du fabricant ou du fournisseur au magasin (ou au centre de distribution).
* Entre centres de distribution et de supply chain.
* Livraison des hubs de transport aux magasins.

Cette exemption ne s'applique pas aux conducteurs effectuant des livraisons directement aux consommateurs.

Le 22 mars, le ministère des transports (DfT) a également introduit une mesure d'urgence temporaire et limitée assouplissement de l'application des règles de l'UE sur les heures de travail des conducteurs en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles.

Les règles de l'UE relatives aux heures de conduite peuvent être temporairement assouplies comme suit:

a) Remplacement de la limite de conduite quotidienne de l'UE de 9 heures par une de 11 heures.

b) Réduction des besoins journaliers de repos de 11 à 9 heures.

c) Relèvement des limites hebdomadaires (56 heures) et bimensuelles (90 heures) à 60 et 96 heures respectivement.

d) Report de l’obligation de commencer un repos hebdomadaire après des périodes de six à 24 heures, après sept périodes de 24 heures; bien que deux périodes de repos hebdomadaire régulières ou un régulier et un une période de repos hebdomadaire réduite sera toujours requise dans les quinze jours.

e) Les exigences relatives aux pauses quotidiennes de 45 minutes après 4,5 heures de conduite ont été remplacées par

remplacé par une pause de 45 minutes après 5,5 heures de conduite.

Les conducteurs ne doivent pas utiliser la relaxation «a» et «d» en même temps. Il s'agit de s'assurer que les conducteurs sont en mesure d'obtenir repos suffisant.

En mars, tous les systèmes de tarification des usagers de la route dans la capitale seront temporairement suspendus

Cela comprend le péage urbain, l'ULEZ du centre de Londres et la LEZ à l'échelle de Londres.

**Estimation des temps de passages aux frontières avec le Royaume Unis**

**Eurotunnel Folkestone : 2h d’attente**

**Eurotunnel Calais : 2h d’attente**

**Calais Ferry : 1-2 h d’attente**

**Felixstowe : 1-2h d’attente**

**London Gateway Port : 1h d’attente**

**Dower : pas d’information**

**Newhaven : pas d’information**

**Liverpool : 1h d’attente**

**Dublin : 1h d’attente**

**Warrenpoint 1hd’attente**

**Belgique et Pays bas : Pas d’information**

**Mesures européennes**

**Les entrées de tous les ressortissants étrangers dans l’espace Schengen sont proscrites.** Seuls les citoyens des Etats membres de l’espace Schengen et de l’Union européenne, ainsi que les ressortissants du Royaume Uni, qui restent soumis, dans la période de transition actuelle du Brexit, au droit européen, pourront entrer dans notre espace de circulation commun. Les ressortissants de pays tiers qui disposent d’un permis de séjour européen pourront également continuer d’accéder à l’espace européen.

**La circulation entrante et sortante de marchandises se poursuivra.**Mais tous les ressortissants de pays de pays tiers qui n’ont pas de raison impérative de se rendre en Europe feront l’objet d’une interdiction d’entrée.

**Frontières intérieures de l’Union européenne** : des mesures ont d’ores et déjà prises ces derniers jours pour limiter les échanges, que ce soit avec l’Italie, l’Allemagne hier, ou l’Espagne aujourd’hui. Il ne s’agit pas pour nous de procéder à une fermeture totale des frontières. **Il s’agit de limiter les échanges au strict nécessaire**. Il ne faut plus de circulation transfrontalière qui ne soit pas indispensable. C’est cohérent avec les mesures de confinement que nous prenons. Ainsi, en coordination avec mes homologues des pays voisins, nous mettons en place des contrôles des déplacements transfrontaliers non-nécessaires. Ceux-là, de part et d’autre de nos frontières et en bonne coordination avec les polices aux frontières des pays voisins, seront invités à faire demi-tour.
**Les travailleurs transfrontaliers pourront, sur la base de justificatifs de domicile et d’emploi, continuer de franchir les frontières quotidiennement si c’est nécessaire.**

**Modifications des autorisations CEMT Conférence Européenne des Ministres des Transports).**

**- Modifications temporaires du système de contingent multilatéral FIT (autorisations CEMT) en raison des mesures du Covid-19 portant sur des prolongations de validité de documents.**

La CEMT a de son côté, avec l’accord des Etats membres décidé d’assouplir certaines règles tenant à la durée de validité notamment des certificats techniques et des autorisations CEMT de courte durée.
Ainsi les autorités de contrôle des Etats membres doivent :
1. "Reconnaître mutuellement et accorder une prolongation de la validité du certificat de contrôle technique CEMT, test pour les véhicules à moteur et les remorques. Cette extension doit se référer aux documents qui ont a expiré après le 12 mars 2020.
2. Traiter avec clémence et reconnaître la prolongation de la validité des autorisations de courte durée, qui ont a expiré en cours de route en raison des différentes procédures administratives en vigueur suite au Covid-19 jusqu'à ce que les véhicules soient en mesure d'effectuer le trajet".
Ces deux dérogations temporaires s'appliqueront du 1er avril 2020 au 30 juin 2020 (inclus). En France les corps de contrôle ont été informés de cette décision.

**Allemagne.**

Depuis le 16 mars, à 8 heures, l'Allemagne a réintroduit des contrôles aux frontières temporaires aux frontières avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg et le Danemark.

L'accès à ces frontières doit être effectué via des postes frontaliers dédiés

Les groupes de personnes suivants peuvent continuer à entrer sur le territoire allemand via les frontières avec l'Autriche, Suisse, France, Luxembourg et Danemark :

* + personnes de nationalité allemande.
	+ personnes titulaires d'un titre de séjour allemand.
	+ personnes résidant en Allemagne.
	+ - les personnes qui ont des raisons urgentes d'entrer - une preuve des raisons urgentes doit être portée.

La police fédérale prend des décisions individuelles à sa discrétion.

La circulation transfrontalière des marchandises reste garantie.

En outre, il a été décidé au niveau fédéral d'un assouplissement temporaire des temps de conduite et de repos règles fondées sur l'article 14.2 du règlement de l'UE 561⁄2006. La mesure s'applique au transport routier des biens de première nécessité, y compris la nourriture, l'équipement médical et le carburant, et est valable jusqu'au 17 avril, inclus.

Les mesures levées sont les suivantes:

- Possibilité d'étendre le temps de conduite à 10 heures cinq fois par semaine.

- Possibilité de prendre deux repos hebdomadaires réduits consécutifs dans un délai de quatre semaines.

La mesure s'applique au transport professionnel et pour compte propre.

L'État de Bavière a prolongé la levée de l'interdiction de conduire le dimanche et les jours fériés pour tous les véhicules utilitaires jusqu'au 19 avril 2020.

L'État de Hesse a étendu la levée de l'interdiction de conduire les dimanches et jours fériés à tous les véhicules utilitaires. La relève s'applique en Hesse jusqu'au 30 juin 2020

**Malte.**

**-** Le gouvernement maltais a annoncé qu'à partir, 17 mars, **la quarantaine sera obligatoire également pour les conducteurs arrivant avec leurs camions à Malte.**

 Ainsi, pour éviter la quarantaine, les sociétés de transport devront expédier la remorque ou le conteneur sans accompagnement. Jusqu'à présent, les navires Roro pour le transport de marchandises circulent normalement à destination et en provenance de Malte.  Jusqu'à présent, les conducteurs de camions sont exemptés de la disposition relative à la quarantaine de 14 jours.

**Bulgarie.**

Dans un nouvel arrêté publié le 6 avril, le ministre de la Santé a confirmé l'interdiction temporaire d'entrée pour tous les ressortissants de pays tiers (non-UE) passant par tous les points de passage frontaliers par transport. Les interdictions d'entrée s'appliquent à toutes les personnes en provenance des pays suivants, indépendamment de leur nationalité:

* Italie,
* Espagne,
* France,
* Royaume-Uni,
* Allemagne,
* Pays-Bas,
* Suisse,
* Autriche,
* Belgique,
* Lichtenstein
* Luxembourg.

Les catégories suivantes sont exclues des interdictions ci-dessus:

* Citoyens bulgares, membres de la famille de citoyens bulgares, personnes ayant le statut de résident permanent et de longue durée sur le territoire de la République de Bulgarie et membres de leur des familles;
* Professionnels de la santé, scientifiques médicaux et travailleurs sociaux, si le but de leur voyage est lié à leur travail professionnel;
* Le personnel de transport affecté au transport de marchandises, les équipages d'aéronefs transport aérien commercial et autre personnel de transport, selon le cas;
* Les fonctionnaires étrangers (chefs d'État, de gouvernement, etc.) et les membres de leurs délégations, ainsi que des diplomates, des responsables d'organisations internationales, des militaires et les travailleurs humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions;
* Les personnes voyageant pour des raisons humanitaires;
* Ressortissants des États membres de l'Union européenne et des États Schengen (y compris San Marin, Andorre, Monaco et le Vatican) et les ressortissants de pays tiers directement impliqués dans la construction, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des infrastructures stratégiques et critiques de la République de Bulgarie;
* Travailleurs frontaliers et ouvriers agricoles saisonniers.

Le transit à travers le territoire de la République de Bulgarie est autorisé pour:

* Ressortissants des États membres de l'Union européenne et des États Schengen (y compris San Saint-Marin, Andorre, Monaco et le Vatican) et les membres de leur famille afin de retourner leur pays de résidence;
* Ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour de longue durée dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un pays Schengen (y compris Saint-Marin, Andorre, Monaco et Vatican) et les membres de leur famille afin de retourner dans leur pays de résidence;
* Citoyens de Serbie, de la République de Macédoine du Nord, du Monténégro et de Turquie afin de retourner dans leur pays;
* Le personnel de transport affecté au transport de marchandises, les équipages d'aéronefs le transport aérien commercial et d'autres personnels de transport, selon le cas, auxquels le les règles s'appliquent.

Les chauffeurs routiers bulgares arrivant d'un pays où les cas Covid-19 sont enregistrés sont soumis à la 14 jours de quarantaine de jours.

Pendant la période de quarantaine, ils sont autorisés à transiter par la Bulgarie pour pour effectuer ou achever un transport international:

* pour transiter par le territoire de la République de Bulgarie
* être dans la cabine du camion;
* pour conduire le camion;
* effectuer des activités de chargement et de déchargement; et
* de quitter le territoire de la République de Bulgarie avant la fin de la période de quarantaine.

Le régime suivant a été introduit pour les conducteurs non bulgares - citoyens des pays susmentionnés ou en provenance de ceux-ci ou ayant traversé le territoire d'un tel pays:

* les conducteurs de véhicules utilitaires transportant des marchandises destinées au marché bulgare le territoire de la République de Bulgarie, décharger les marchandises transportées et / ou charger des marchandises, et quitter immédiatement le territoire de la République de Bulgarie;
* les conducteurs de véhicules utilitaires transportant des marchandises destinées à d'autres pays sont autorisés à transit par la République de Bulgarie sur une route déterminée par l'infrastructure routière

L'Administration nationale des péages émet une note d'instructions aux conducteurs passant par le territoire de la République de Bulgarie, qui précise:

* la date et l'heure auxquelles ils devraient quitter le territoire de la République de Bulgarie; et
* le point de passage frontalier auquel ils doivent sortir.

Le délai fixé pour quitter le territoire de la République de Bulgarie ne peut dépasser 24 heures à compter de l'émission de la note d'instructions.

Le 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, le point de passage frontalier entre la Bulgarie et la Grèce «Zlatograd-Thermes» a été fermé en raison de la propagation de Covid-19 et une quarantaine a été annoncé dans la région frontalière grecque respective.

Des points de contrôle spéciaux ont été établis à toutes les entrées et sorties de la ville de Bansko et des centres régionaux: Blagoevgrad, Burgas, Varna, Veliko Tarnovo, Vidin, Vratsa, Gabrovo, Dobrich, Kardzhali, Kyustendil, Lovech, Montana, Pazardzhik, Pernik, Pleven, Plovdiv, Razgrad, Ruse, Silistra, Sliven, Smolyan, Sofia, Stara Zagora, Targovishte, Haskovo, Shumen, Yambol.

Les gens ne peuvent entrer et sortir de ces villes que pour travailler, pour des raisons médicales, soigner leurs proches et acheter des produits de base et des médicaments essentiels.

Les camionneurs sont autorisés à passer par ces points de contrôle mais des retards sont possibles

**Suède.**

**-** Les activités de transport de marchandises à l'intérieur, à destination et en provenance de la Suède ne sont pas concernées par les mesures de distanciation sociale prise par le gouvernement suédois pour endiguer la propagation du coronavirus (COVID-19). Depuis le 16 mars, l'Agence suédoise des transports accorde une tolérance temporaire concernant l'application des règles relatives aux temps de conduite et de repos pour les opérations de transport de marchandises conformément au règlement européen n° 561/2006. Les exemptions en Suède s'appliquent : - au temps de repos journalier (minimum 9 heures), -  au temps de repos hebdomadaire (minimum 24 heures)  - et au temps de conduite tant que les pauses sont prises après un maximum de 4,5 heures de conduite. Les exemptions sont valables pendant 30 jours et s'appliquent à tous les types de transport (c'est-à-dire les marchandises, les autobus et les autocars), à condition que la sécurité routière ne soit pas affectée lorsque les entreprises de transport font usage de ces exemptions.

**République Tchèque.**

**-** Le gouvernement a annoncé le 16 mars une tolérance temporaire concernant l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs impliqués dans tout transport de marchandises. Les mesures levées sont celles des articles 6 à 9 du règlement de l'UE n° 561/2006. Cette exception s'applique à partir du site 16⁄03⁄2020 (00:00) pour une période de 30 jours.

Le gouvernement a annoncé un "état d'urgence" assorti d'un ensemble d'interdictions et de limitations, notamment

(au 14/03 0: 00h):

* Les étrangers en provenance de pays à haut risque (sauf résidents permanents) sont temporairement interdit d’entrer sur le territoire national. Les pays à haut risque sont: l'Italie, la France, l'Espagne, Allemagne, Suisse, Norvège, Danemark, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Belgique, Autriche,La Chine et la Corée du Sud,
* Interdiction pour les citoyens tchèques et les résidents permanents étrangers de voyager dans des pays à haut risque,

 Le transport international de marchandises est exempté de la restriction.

Cependant, seule la frontière principale traversées avec l'Autriche (Dolní Dvořiště, České Velenice, Hatě Mikulov) et l'Allemagne (Strážný, Pomezí n.O., Rozvadov, Folmava, Žel. Ruda, Krásný Les, H.Sv. Šebestiána) vont rester ouvert.

Le gouvernement de la République tchèque a décidé de prolonger «l'état d'urgence» jusqu'au 24 avril 2020.

En direction des points de passage frontaliers, les camions de plus de 3,5 tonnes sont interdits de dépassement.

Les exceptions à cette interdiction sont les véhicules utilisés dans:

- Le transport de denrées périssables, au moins la moitié du volume de l'espace de chargement d'un véhicule ou combinaison de véhicules.

- Le transport d'animaux vivants.

- Transport de carburant destiné aux stations-service.

- Transport d'envois postaux.

- Le transport de matériel médical et biologique, de médicaments et de matériel pour leur fabrication.

La raison de cette restriction est de réduire les files d'attente aux points de passage frontaliers et de privilégier transports essentiels.

La restriction s'applique aux sections de route suivantes:

- Autoroute D1 du km 366 300 à droite (direction de la frontière nationale).

- Autoroute D2 du km 35 000 à droite (direction de la frontière nationale).

- Autoroute D5 du km 136 300 à droite (direction parking).

- Autoroute D8 du km 86 900 à droite (direction de la frontière de l'État) et de l'État frontière au km 88 200 à gauche (direction Prague, en raison de contrôles par la police).

**Grèce.**

Le 22 mars 2020, le Premier ministre grec a annoncé que la Grèce imposerait un verrouillage national au 23 mars 2020, 06:00.

Le transport des passagers:

- La circulation des citoyens grecs est fortement restreinte sur le territoire grec. Rédaction spéciale une autorisation est requise dans certaines circonstances. Pour les personnes allant à / de leur lieu de résidence travail, un formulaire d'attestation de leur employeur est requis (en grec et en anglais <https://www.iru.org/apps/cms-filesystem-action?file=/flashinfo/permit-work-commute-en.pdf> ).

- Les citoyens étrangers ne sont pas autorisés à entrer en Grèce.

- Les citoyens grecs rentrant en Grèce de l'étranger doivent s'isoler chez eux pendant 14 jours.

- La plupart des vols internationaux vers / depuis les aéroports grecs ont été temporairement annulés.

Transport de marchandises:

- Toutes les frontières sont ouvertes pour les opérations de transport international.

- Dans certains cas, un formulaire de localisation peut être exigé par les autorités portuaires lors de l'entrée en Grèce.

Les chauffeurs de camion recevront le formulaire et devront le remplir et le signer.

Le formulaire nécessite coordonnées personnelles et familiales (jointes en anglais

 <https://www.iru.org/apps/cms-filesystem-action?file=/flashinfo/GR_covid19_locator%20form.pdf>).

- Les conducteurs doivent présenter un formulaire d'attestation de leur employeur, ainsi qu'un passeport / pièce d'identité et CMR, afin de prouver l'activité de transport sur le territoire grec.

- Au bureau de douane d'Evzoni (BCP Grèce-Macédoine du Nord) restrictions de circulation des camions sont appliqués tous les jours de 22h00 à 6h00. Camions transportant de l'alcool éthylique, des denrées périssables et les fournitures médicales sont exemptées de cette disposition.

Le 2 avril, le gouvernement grec a publié un nouvel arrêté ministériel sur la routine de quarantaine les personnes entrant en Grèce depuis l'étranger doivent suivre. Art. 2 du décret prévoit des dispositions spécifiques pour chauffeurs routiers, qui sont les suivants:

* Les travailleurs de toutes nationalités engagés dans des opérations de transport international (terrestre, aérien, maritime) doivent, en entrant en Grèce et sans délai, soit transiter par le pays ou atteindre leur destination finale destination dans le pays.
* Après avoir atteint la destination finale en Grèce, les conducteurs doivent commencer une période d'isolement temporaire de 14 jours.

Des dérogations à cette règle s'appliquent dans les cas suivants:

* Lorsqu'il est nécessaire de démarrer une nouvelle opération de transport international (par exemple transport bilatéral).
* Dans ce cas, la quarantaine obligatoire peut être levée à tout moment, même le lendemain de son démarrage.
* Lorsqu'il est nécessaire d'effectuer une opération de transport national (sur le territoire grec). Dans ce cas, le conducteur doit passer au moins 7 jours en isolement, à compter du jour où il est entré dans le pays. En raison de la semaine obligatoire passée en isolement, les opérations de cabotage ne seront pas possible.

La mesure s'applique du 2 avril au 20 avril.

En cas de violation, une amende de 5 000 EUR est infligée.

**Espagne.**

**.-** Le 30 mars l’Espagne a publié un décret royal obligeant les salariés à se mettre en congés, sauf ceux justifiant d’exercer une activité essentielle. Ce texte concerne les contrats de travail espagnols, des salariés d’entreprises espagnoles, donc à priori pas les salariés d’entreprises étrangères. A ce décret est joint une ordonnance d’application à laquelle est annexée une déclaration de responsabilité certifiant la poursuite d’une activité essentielle. [Vous trouverez ce document en annexe ainsi qu’une traduction libr](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOrucIjre6txv_WS7anexFALQE%3d&p=bTZk6VI17_6utHlFTouoLQPPFpj2hhmd9h5wk7q9yjBNBnk2Ycd2jw7xfuP2OS0nfRcOxAVF_OyGwjGXxczIIAqWP2EujueMtjeS2SZet7kPbJPyA1_V0O9zwpP0fcl7O-kdfHYaMTU-Eihr_0EkHqRGG7J7tv873ISK3o6l0GV3oAtmMg58GSLCorMbVJ5wvBTBtltd26tYJ9pNOIkctQwUXexgmUS_Qlr7_GMWtYqJyrrTEhNnYKN4vs9ML6eYjXsfKxnBcG5n5fS4BrXKs0Y_lLiITgk7BwDTk-vK9_iHtQqBXwIvAqRyoFzlWR5cLwzoQEaF19sBYz9sBtnpjIpyrr7t3pWSTKh3wBs1d7cO_3U5uyDPUZBUWdcfpYKZFb3mjJsyTuRmuom8tx6QiIigbIlqbVquYcdXF0gueBLtu9wIEsystY9NE018JbTHyccIfleQr736ZSbZ-3dDWGLIXWliu0IeP0YSK6ALTFqMiVlQbUpHPzVSjiv1gAEc7-dVlXK2mHp4S5EvKrfT4YU2_Yz_sVVwiItQK_YL3sJtLJO6znUySACKYUzKKOhbmGjKVBU_HK5RuSHi72scAqTzOvxoZ7y2HDGmiDuwDciUH66_oUZcfw%3d%3d)**e**. Le texte visant les contrats de travail espagnols, il n’est pas clair et certain que ce document soit obligatoire pour les salariés étrangers. Nous vous recommandons toutefois de le transmettre à vos conducteurs.

**-** Des instructions sur l'interprétation du RDL 10/2020 ont été transmises à la Garde civile et aux Communautés autonomes afin qu'elles les transmettent à la police autonome et municipale, en notant qu'au vu des RD 463/2020 et du RDL 10/2020, le transport de marchandises est considéré comme une activité essentielle, il n'y a donc aucune restriction.

Par conséquent, il leur a été dit qu'il n'y a pas d'interdiction qui empêche le transport de marchandises.

Le 30 mars, le ministère espagnol des transports a publié une liste de logements touristiques qui resteront ouverts pour accueillir, entre autres, des chauffeurs engagés dans le transport de passagers et de marchandises. Une carte interactive est disponible ici.[https://www.mincotur.gob.es/es-es/COVID-19/Paginas/Mapa-Hoteles.aspx](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOrucj7g2eZzjmKSK7YWS3qC8U%3d&p=bTZk6VI17_7FC4sxZvtbG4IyTscLcAd-hcOR8iay-lrluNwyfY_soghr6yv1L0PNIo9JcluczRCWE8TjfaK1qv58Xn9-oEv6Ex-wwN3GlH-M_ebX3Bd3l5YbJFTxmH7CsxqZAfSpTzAtBMwkys54pK76D3NOIIDwc06qbyAyfuAQ2vQ-SkHAu1qlFytqD8N2ppmnw9IenAsCGTcWXHebQ6TjjJfAX5AUL0mPVBiqvLNhHBMCScxr86QiepCcPzYP2-CI55fDojU4rjwjP5ILx_2vNsE-PZk2DcL9txrksjr27ew2VpiZO2sl47L7ceB4eRjVOIL5VhQVCTxPwnCuGj29ZylMRZtG_4XIR9cEBAtVbCQR9jfHU005I4W6-AtC-JDblgT6ZpckOk800oVxFndf-70lL2IHwjOxd61cB7oYqLHvvetacmWOKmjcyX_nYCLe1IZFgfa_ZuljU-JBGuJ90DlboopPPga9s4UgSHIoc4iFtBS7rVObxdhKkZf_mGK2dcQnjNnPGy5Y_4aifhBrUFpnJL-BacUZfeNMSYfM-bGmSsrROvq_oHKhG1ShL3sR1hz9QqZ5uKtaQFdBWpSDwknwOz__FG3tfcRB5iNYCROcCo5OETGaMfsRzCeLynR5W7_p4CFEK5wWdbKABmp1kuu_mrivLAJHBBpIo0OteT-FfzyiSrQvPVdvz9PwonkBHAU6yWs%3d)

**Slovénie.**

**-** Les frontières slovéno-italiennes sont fermées pour le transport de passagers par train et les services internationaux occasionnels et réguliers d'autobus.

Les véhicules de transport de marchandises dont la destination finale est la Slovénie et les véhicules de transport de marchandises transportant des envois postaux, du matériel médical, des produits pharmaceutiques ou de l'aide humanitaire sont autorisés à entrer dans le pays.

Au niveau national, le transport de marchandises est autorisé pour les envois postaux, les fournitures médicales et l'aide humanitaire.

**Convois Slovénie**:

Le 14 mars, les autorités de Slovénie et des pays voisins ont convenu de créer des convois de véhicules de transport de passagers et de marchandises pour résoudre le problème des longues files de véhicules bloqués aux frontières.

 Des accords ont été conclus avec les autorités de Croatie, de Serbie, de Bulgarie, de Roumanie, de Turquie et d'Ukraine (informations disponibles ici).

Depuis le 14 mars, 71 convois de fret (Italie-Croatie et Italie-Hongrie) ont été organisés. Chaque convoi doit obtenir une autorisation avant le début de son voyage.

**Frontière Slovénie  avec l'Italie À la frontière SLO-IT**, seuls les quatre points de passage suivants sont ouverts à la circulation :

* Vrtojba,
* Fernetiči,
* Škofije et
* Krvavi Potok

Ces points de passage sont ouverts 24 heures sur 24, à l'exception de celui de Krvavi Potok, qui est ouvert de 5 heures à 23 heures.

Tous les autres points de passage frontaliers sont fermés. L'entrée en République de Slovénie à partir de la République italienne est autorisée pour les citoyens de la République de Slovénie.

Les personnes qui ne sont pas des citoyens slovènes ou qui n'ont pas de résidence permanente ou temporaire enregistrée en République de Slovénie, si elles présentent une preuve en slovène, en anglais ou en italien, datant de moins de trois jours, de leur résultat négatif au test de dépistage du SRAS-CoV-2 (COVID-19). Si une personne ne dispose pas de cette preuve, elle n'est autorisée à entrer en République de Slovénie que si sa température corporelle est inférieure à 37,5°C et si elle ne présente pas de signes évidents d'infection des voies respiratoires supérieures (toux, éternuements, essoufflement).

**Frontière Slovénie  avec l'Autriche** :

À la frontière SLO-AUT, seuls les points d'entrée suivants sont ouverts :

* Gornja Radgona (ouvert en permanence),
* Kuzma (ouvert en permanence), Holmec (de 05:00 à 21:00),
* Karavanke (ouvert en permanence),
* Jurij (de 06:00 à 21:00),
* Vič (de 05:00 à 23 : 00),
* Ljubelj (ouvert en permanence),
* Trate (ouvert en permanence),
* Radlje (ouvert en permanence),
* Gederovci (ouvert en permanence),
* Šentilj (autoroute, ouverte en permanence),
* Šentilj (autoroute, de 06:00 à 21:00) et
* Korensko (de 05:00 à 23:00).

La circulation des trains de voyageurs n'est pas autorisée.

L'entrée en provenance d'Autriche est autorisée pour les citoyens slovènes, les résidents temporaires ou permanents en Slovénie et les étrangers s'ils présentent une preuve, datant de moins de trois jours, d'un test négatif pour le SRAS-CoV-2 (COVID-19), ou les étrangers dont la température corporelle est inférieure à 37,5°C et qui ne présentent pas de signes évidents d'infection des voies respiratoires supérieures.
L'ordonnance ne s'applique pas aux personnes qui possèdent des terres des deux côtés de la frontière de l'État et qui effectuent des travaux agricoles, aux travailleurs migrants transfrontaliers, au transport de marchandises, aux passagers de véhicules d'urgence/ambulances et au transit effectué dans des convois humanitaires organisés. Le transit de personnes qui sont supposées ne pas pouvoir quitter le territoire de la République de Slovénie en raison d'actions des pays voisins n'est pas autorisé. L'ordonnance est entrée en vigueur le 25 mars à 00:00.

**Frontière Slovénie avec la Croatie** À la frontière entre l'SLO et la RH, les points de passage suivants sont ouverts pour le transit des véhicules en provenance d'Italie :

* Gruškovje,
* Obrezje et
* Starod.

Les conducteurs doivent garder à l'esprit que jusqu'à présent, seul Obrezje a été utilisé par des convois en provenance d'Italie.

**Frontière Slovénie avec la Hongrie**

À la frontière SLO-HUN, l'entrée en Hongrie est possible à trois points de passage frontaliers :

* Dolga vas,
* Pince et
* Pince R1/232. Ce dernier n'est ouvert qu'aux citoyens slovènes et hongrois.

Tous les véhicules entrant en Hongrie sont soumis à des contrôles et, bien qu'il n'existe pas de restriction ou de procédure de contrôle particulière pour les véhicules entrant en Slovénie, les conducteurs doivent éviter tout contact avec les autres et porter un équipement de protection.

**Slovénie  Assouplissements réglementaires**

Depuis le 27 mars, le transport routier de marchandises est autorisé pendant le week-end. Prolongation de la validité des documents de contrôle-

- Interdiction temporaire jusqu’au 16 avril 2020, d'effectuer des contrôles techniques périodiques et d'autres procédures liées à l'immatriculation des véhicules à moteur et au travail dans les ateliers de tachygraphes en Slovénie.

Prolongation jusqu'au 16 mai 2020 de la validité des permis de conduire, y compris l'assurance des véhicules à moteur et les certificats ADR pour le transport de marchandises dangereuses.

- Interdiction jusqu’au 16 mai 2020 : formation des apprentis conducteurs, la formation complémentaire, la formation à la conduite sûre dans les auto-écoles et les centres de formation de conducteurs autorisés Slovénie, la formation de qualification initiale, les examens théoriques et pratiques pour l'obtention des certificats de CCP, ainsi que la formation continue pour le renouvellement du code de l'Union "95".

En outre, il est interdit d'exercer toute activité liée à l'obtention et au renouvellement des permis de conduire.

- Sont également interdits les cours de formation initiale et de recyclage pour les conducteurs transportant des marchandises dangereuses, la formation et les tests professionnels de base et de recyclage pour les préposés aux transports exceptionnels, les examens médicaux des candidats, du conducteur et pour le renouvellement des permis de conduire, les examens médicaux de contrôle des conducteurs de véhicules à moteur, ainsi que la formation et les tests pour la manipulation en toute sécurité des tracteurs et de leurs accessoires.

En conséquence, la validité des permis de conduire, des certificats CPC et des certificats de qualification de conducteur ADR qui expirent le 16 avril 2020 a été à nouveau prolongée jusqu'au 16 juillet 2020. Des instructions ont été envoyées à la police slovène et à l'inspection de l'infrastructure et de l'administration financière pour tenir compte des circonstances exceptionnelles liées à la validité de différents documents dans le secteur des transports, et également pour les utilisateurs étrangers. La Slovénie a signé des accords multilatéraux sur les ADR : - M324 concernant les certificats de formation des conducteurs et les certificats des conseillers à la sécurité  - M325 concernant les contrôles périodiques ou intermédiaires des réservoirs et le certificat d'agrément des véhicules (plus de détails : [https://www.unece.org/trans/danger/multi/multi.html](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruaBkFYHftw77J9Fw_8zTTXE%3d&p=bTZk6VI17_53ebp2UU6R1rB82hCWwqmqRO1ENpwTOFDBIkgpzEzaPuvOuQ6AAq5XV2AsfgI_Ofm-jgLGdzUJaD5PkyM2cswifquwQlfKOkwGx81-k8SYgw%3d%3d)).

 Exemptions des règles relatives aux temps de conduite et de repos La Slovénie a notifié à la Commission européenne qu'elle appliquera (du 16 mars au 16 avril 2020) un assouplissement temporaire et limité de l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs de véhicules transportant des marchandises essentielles.  Il s'appliquera aux conducteurs impliqués dans la livraison de marchandises dans le transport national et international. Cet assouplissement est accordé en vertu de l'art. 14, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 561/2006.

**Royaume-Uni.**

Le 17 mars, le gouvernement a pris de nouvelles mesures, notamment en conseillant les ressortissants britanniques contre tous les voyages internationaux non essentiels.

Le conseil contre les voyages non essentiels n'est pas destiné à s'appliquer au fret international et domestique transport. Ainsi, le transport se poursuit sans aucune restriction supplémentaire au Royaume-Uni officiellement.

Une première note d'orientation sur le coronavirus (Covid-19) et le transport de marchandises a été publiée par le Royaume-Uni Department for Transport, suivi d'une deuxième note d'orientation sur Covid-19 pour le secteur des transports.

Le Département des infrastructures (DfI) a émis un avis de modification des horaires des chauffeurs règles pour l'Irlande du Nord. Cette détente temporaire s'applique à partir de 00h01 le mercredi 18 mars 2020 et se déroulera jusqu'à 23 h 59 le jeudi 16 avril 2020.

Initialement, cela s'appliquera aux conducteurs de véhicules impliqués dans la livraison de produits alimentaires, non alimentaires (soins personnels et papier ménager et nettoyage) et les produits pharmaceutiques en vente libre lors des voyages suivants:

* Centre de distribution aux magasins (ou centre de distribution).
* Du fabricant ou du fournisseur au centre de distribution (y compris les collectes de backhaul).
* Du fabricant ou du fournisseur au magasin (ou au centre de distribution).
* Entre centres de distribution et goulotte de transport.
* Livraison des hubs de transport aux magasins.

Cette exemption ne s'applique pas aux conducteurs effectuant des livraisons directement aux consommateurs.

Le 22 mars, le ministère des transports (DfT) a également introduit une mesure d'urgence temporaire et limitée assouplissement de l'application des règles de l'UE sur les heures de travail des conducteurs en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles.

Les règles de l'UE relatives aux heures de conduite peuvent être temporairement assouplies comme suit:

a) Remplacement de la limite de conduite quotidienne de l'UE de 9 heures par une de 11 heures.

b) Réduction des besoins journaliers de repos de 11 à 9 heures.

c) Relèvement des limites hebdomadaires (56 heures) et bimensuelles (90 heures) à 60 et 96 heures respectivement.

d) Report de l’obligation de commencer un repos hebdomadaire après des périodes de six à 24 heures, après sept périodes de 24 heures; bien que deux périodes de repos hebdomadaire régulières ou un régulier et un une période de repos hebdomadaire réduite sera toujours requise dans les quinze jours.

e) Les exigences relatives aux pauses quotidiennes de 45 minutes après 4,5 heures de conduite ont été remplacées par

remplacé par une pause de 45 minutes après 5,5 heures de conduite.

Les conducteurs ne doivent pas utiliser la relaxation «a» et «d» en même temps. Il s'agit de s'assurer que les conducteurs sont en mesure d'obtenir repos suffisant.

En mars, tous les systèmes de tarification des usagers de la route dans la capitale seront temporairement suspendus

remarquer. Cela comprend le péage urbain, l'ULEZ du centre de Londres et la LEZ à l'échelle de Londres.

**Finlande.**

Le Parlement finlandais a approuvé la prorogation du délai des mesures actuellement en vigueur

Ces mesures resteront applicables jusqu'au 13 mai 2020.

Le gouvernement finlandais limite le trafic aux frontières extérieures.

Transport de passagers à l'arrivée les opérations ont été suspendues, à l'exception des citoyens et résidents rentrant en Finlande.

Dans ce cas, les personnes rentrant en Finlande d'un autre pays doivent mettre en quarantaine pendant 14 jours.

Les citoyens et résidents finlandais sont fortement déconseillés de voyager à l'étranger.

Des préparatifs sont en cours pour limiter le flux de trafic dans le nord et l'ouest du pays les frontières. La surveillance des frontières a été renforcée et tous les transports maritimes de passagers sont limité.

**Le transport de marchandises est toutefois exempté des mesures de restriction dans les ports finlandais.**

À partir du 28 mars (00h00), le gouvernement finlandais a fermé la région d'Uusimaa (Greater Helsinki Capital Région).

Ainsi, dans la pratique, une frontière intérieure temporaire a été établie pour séparer Uusimaa du reste du pays.

Les restrictions concernent les mouvements à destination et en provenance de la région d'Uusimaa. Les restrictions de mouvement resteront en vigueur jusqu'au 19 avril 2020.

Le but des nouvelles restrictions est de prévenir les coronavirus (COVID-19) et de ralentir la propagation de l'épidémie d'Uusimaa à d'autres parties de la Finlande.

- Les services de transport de marchandises et de fret se poursuivent comme d'habitude, mais certains retards sont possibles en raison des restrictions de mouvement.

Il y a une trentaine de points de passage vers et depuis Uusimaa, mais aucune voie verte pour les camions n'a encore été mise en place.

 Les autorités visent à veiller à ce que les transports de marchandises lourdes par route et les livraisons immédiates se déroulent aussi normalement que possible.

- Les services de transports publics ne s'arrêteront pas. Cependant, l'utilisation des services a déjà diminué.

- Les restrictions à la circulation des personnes ne s'appliquent pas si des mouvements sont nécessaires pour:

o activités officielles;

o voyager pour le travail, que ce soit en tant qu'employé ou en tant qu'entrepreneur ou travailleur indépendant personne, pour des études ou en relation avec une position sociétale de confiance;

o l'accomplissement du service militaire ou toute autre obligation légale;

o la nécessité de soins, le risque de décès ou de décès d'un membre de la famille, le droit d'accès à un enfant, ou pour toute autre raison personnelle impérieuse similaire.

La police contrôlera le respect des restrictions de mouvement. Aux passages à niveau, les gens doivent fournir un compte rendu de la raison de leur voyage.

En Finlande, le double equipage est autorisé, à condition que la «distance sociale» recommandée de 1 à 1,5 m soit respectée.

Cependant, la région d'Uusimaa a récemment fait l'objet de mesures restrictives spéciales introduite et le double equipage peut être un problème lors de la traversée de la région d'Uusimaa

. Les autorités ne peuvent pas considérer le deuxième conducteur comme une nécessité, car les restrictions la circulation des personnes franchissant la frontière régionale est strictement appliquée.

Le gouvernement finlandais a donné des instructions aux gardes-frontières concernant les voyages autorisés traverser l'espace Schengen intérieur et les frontières extérieures.

 Les catégories suivantes sont distinguées:

* personnes rentrant en Finlande,
* personnes transitant par la Finlande sur le chemin du retour vers un autre pays (Schengen, non-Schengen et pays tiers) et les traffics transfrontaliers et autres trafics nécessaires.

Les deux dernières catégories comprennent les travailleurs (mobiles et non mobiles) du secteur des transports et les travailleurs communiquant entre deux pays et sont autorisés à voyager sans restrictions.

Le 7 avril, le gouvernement finlandais a décidé de prolonger la validité de la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières et les restrictions de trafic; les contrôles aux frontières seront effectués jusqu'à 13 mai 2020.

Les contrôles visent à réduire davantage les mouvements aux principaux points de passage frontaliers Suède, Norvège et Estonie; seuls les déplacements professionnels strictement nécessaires seront autorisés, et les employés doivent porter un certificat d’employeur attestant que le travail est essentiel.

Le transport maritime de passagers est interdit: les entreprises opérant depuis la Suède, l’Estonie et L'Allemagne vers la Finlande est priée de suspendre la vente de billets pour les navires partant le ou après le 11 Avril 2020.

 La disposition ne s'applique pas aux transports de marchandise.

En ce qui concerne les îles Åland, le transport aérien de passagers n'est autorisé que sur les vols Stockholm, Helsinki et Turku à Mariehamn. Passagers voyageant d'Åland avec la destination de la Finlande continentale sont également autorisés à voyager

Les personnes entrant en Finlande sont obligées de rester dans des conditions de quarantaine pendant 14 jours.

Les exigences ne s'appliquent pas aux passages frontaliers essentiels des services médicaux d'urgence et de sauvetage personnel de service ou au transport de marchandises.

En ce qui concerne le trafic entre la Finlande et les pays non-Schengen (c'est-à-dire la Russie), les garde-frontières finlandais les fonctionnaires autorisent l'entrée / la sortie des éléments suivants:

- Retour en Finlande: ressortissants finlandais et membres de leur famille; ressortissants d'autres pays de l'UE et

Les pays Schengen et les membres de leur famille résidant en Finlande; pays tiers les ressortissants résidant en Finlande avec un permis de séjour.

- Retour du trafic de transit vers d'autres pays de l'UE ou de l'espace Schengen ou via ceux-ci: ressortissants de l'UE et Pays Schengen et membres de leur famille, ressortissants de pays tiers résidant dans une autre UE ou pays Schengen avec permis de séjour.

- Sortie des ressortissants de pays tiers.

- Trafic nécessaire, qui est:

a) Professionnels / personnel des services de santé et de sauvetage, chercheurs en santé et professionnels des soins aux personnes âgées.

b) Personnel de transport et autre personnel de transport dans la mesure nécessaire.

c) Diplomates, personnel d'organisations internationales, personnel militaire et travailleurs humanitaires effectuant leur travail.

d) Transit et voyages de retour nécessaires.

e) Passagers voyageant pour des raisons familiales impératives.

f) Les personnes ayant besoin d'une protection internationale ou pour d'autres raisons humanitaires.

g) Autre trafic nécessaire et justifié (par exemple travaux de maintenance nécessitant une équipe de maintenance spécifique ou personne arrivant d'un autre pays et dont les travaux ne peuvent pas être reportés).

Les restrictions fixées par la Russie à la frontière entre la Finlande et la Russie s'appliquent jusqu'au 1er mai 2020

**Suisse.**

**-** L'entrée par la route sur le territoire suisse en provenance d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Autriche est limitée aux citoyens suisses, aux résidents suisses et aux personnes entrant pour des raisons professionnelles.

Seuls les principaux points de passage frontaliers sont ouverts à la circulation des personnes.

Le transport international de marchandises n'est pas concerné par ces mesures, et tous les points de passage frontaliers sont ouverts à la circulation des marchandises.

Des voies vertes sont également en place à certains points de passage frontaliers pour l'importation, l'exportation et le transit de produits médicaux, de denrées alimentaires, de carburants et de courrier.  [https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/teaser-page-d-accueil/a-la-uneteaser/coronavirus/green-lanes.html](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruVuNCdyCn4yYt0R5Y5ukioc%3d&p=bTZk6VI17_7TbFKoJqFFqji75a1I3ndwUIhGIrjGX2o21TdKlfhs8tB1wma4uFewKnD2noQidAHduIc5knYtlNahxT0yb8J1G7gedEh9fzn8blgtLcifW85jSu-yxEiy7GiLazuTU1ozEJRfBnF665dWsRrdMH3DXlfYIJeLI30ShAwR1wjhOHsfu-H5_9irWyivPozZSAtvz1eCDMe-8QBmwXWzykxH_QtL-Z65BVoP5oY8UxjvUfeZRB2gG5eKiz80TJfcGfAuhQ_8OJcGS1Zjj9Oksa9HP0LegfS8ZzBG9rOmkAk3WYyJG-lZDA-bHLVDe28C8IrR7dCl-7U_rJ31n_IuWidBBdwX7xtp18v40w1psxR42hio6XuxoSKJqPVwFXKVjaySd4XTUQnQ3wP3jWPCNRqUBRvEW4o3SeDfO7eLomisoQ%3d%3d).

 La liste des points de passage frontaliers équipés de voies vertes pour le transport de marchandises est disponible ici. [https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/teaser-page-d-accueil/a-la-uneteaser/coronavirus/liste-geoeffnete-grenzuebergaenge.html](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruVuNCdyCn4yYt0R5Y5ukioc%3d&p=bTZk6VI17_7TbFKoJqFFqji75a1I3ndwPkrei8xufoJ33FEdjGou9ieYS8lTbohF-m1hqyLZLRQg_bJvvZZr66miwe3LtDiKr5UcHTEBG8bQXrHQ9WK7_-vHpWe-3cfkibjQo6X9t26AhKmYYyW3clCjMHPexs1cIIqfHypQ_r4Y3UNwjG7iZ0ZjT8uL_cJC8lyamzGgoHMZAk-bFj3ZCzYwMlt5lVXEfqhnZudkoZfW6NPeNjt2WCOS3SU8Et4v1PTqpZ3v2T4nE6cXRsV2nAj6McjmuX5L_Q60X9Il8J0WgxHCM8bUvxFoaGxYqd_Th3RrOfJxsPd_u6B4lBfxu8ZeDovSFg4uH2jhyJ2P56bQHVxR_yxcm8qd928j1dK3pxT9ECJnprV0ELihDZsmTPqQXLsw63autt2ByhX7h3i2XgeQWWwP4JfHrVgK1A444V2UkapgEICpN6Uhr-fNoNqbmiEluUIA).

**Italie.**

Compte tenu du caractère particulièrement répandu de l'épidémie et de l'augmentation du nombre de cas sur le territoire national, **le gouvernement a prolongé jusqu'au 13 avril (précédemment 3 avril**) l’application des mesures restrictives prévues dans les textes légaux arrêtés antérieurement. Ces mesures prévoient notamment la suspension de toute activité de production industrielle et commerciale à l'exception de celles expressément indiquées par le décret du ministère du développement économique du 25 mars.

Actuellement, les conducteurs ne sont pas autorisés à utiliser les wagons de passagers des trains ferroviaires en raison de la décision de certains pays d'arrêter le transport de passagers par train vers l'Italie.

La route roulante, services de navette ferroviaire ROLA ne peut donc pas être utilisée par les transporteurs de pays tiers pour entrer en Italie par le rail.

 En effet, l’Italie met à la disposition des entreprises non UE des autorisations spécifiques pour ce transport combiné.

NB : Les entreprises UE n’ont pas besoin de ce type d’autorisation pour utiliser la ROLA.

 L’Italie a dans un premier temps autoriser les entreprises non UE à utiliser ces autorisations ROLA pour un transport par la route.

Cette autorisation temporaire accordée jusqu’au 3 avril a été prorogée jusqu’à nouvel ordre par une décision du 31 mars du ministère italien des transports.

Les activités autorisées comprennent toute la logistique des marchandises dont les services doivent être effectués conformément au protocole du 14 mars 2020 et aux lignes directrices spécifiques pour le transport et la logistique du 20 mars 2020 pour la lutte contre la contagion et le confinement de la contagion sur le lieu de travail.

Par conséquent aucune modification dans les modalités d’exécution des prestations de transports depuis leur adoption liée à la crise du coronavirus. Prolongation de leur délai d’application.
 - La police d'État a confirmé que le document attestation de responsabilité ne peut pas être présenté sous forme numérique (apps ou pdfs), mais doit être imprimé, signé et remis au policier. Les photocopies d'un document rempli ne sont pas non plus acceptées.
Le 18 mars, le ministère des transports a publié un nouveau décret : 14 jours d'isolement obligatoire pour les personnes entrant dans le pays.
 Ce décret ne s'applique pas aux travailleurs des transports routiers qui livrent ou transitent par l'Italie, à condition qu'ils quittent le pays après 72 heures.
En ce qui concerne les liaisons avec la Sardaigne et la Sicile, le transport de passagers a été fortement restreint :
- Sicile : seuls 4 aller-retour par jour circulent sur les lignes suivantes : Messina-Villa San Giovanni, Messine-Reggio Calabria, Villa San Giovanni-Reggio Calabria.

 Catégories autorisées à circuler : police et forces armées, professionnels de la santé, navetteurs, personnes se déplaçant pour des raisons professionnelles justifiées/raisons de santé graves/nécessité.
• Le transport de marchandises fonctionne normalement.

- Sardaigne : (décret national et loi régionale d'application) le transport régulier de passagers est suspendu.

**-** Le Ministère des infrastructures et des transports a préparé [une traduction simple en anglais](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruVuNCdyCn4yYt0R5Y5ukioc%3d&p=bTZk6VI17_7TbFKoJqFFqji75a1I3ndwHDOBNsIfxUwJA0bAphSVjVbTsM3V9kB2_2_A2_9yu8XLGPoHE3hQHonneRSEBrgZ4XIaaKUsyCdUxfl8igmlGZZ5RJ9ac-fs_fDJdqzSJ7tR64SmLSpfrwUwVDqJWYoI2PFkEfxJgWdc2-eMoGkrqSt-AauJJNAe_DcfhzHpPUKUyhovVR8wwD9LKy-aPA4nytrZ4qmCsu89snw8VKXn-L1na4xW_PpYtnJXF9dsG4PS0vdRNBEnXIn_g-cjShBKtIIL7-hlXZqX9UrmYstEUTWdy6k5xJ0Jq6TadRNoCIriSLVku9ivUCUKEcS8lml2c_h-RXu66iTJZnu_DLo6_6ID4RIeRWJLhIHRcpjHi3XAPHzgp9X9ir5oDhltl37bY7CCq-ZjtjXDZKPZS3yHc1cPxQHTMtLE2dRo-CzbuCbpyCkanoDo0MmQOhXEhxeXnHanbfyiXch_h2oBTDxsFoPczwf96i6PWXtIUNF-_vEsV0rjWXpE8ZPPCPzQ1WUt5mZpO96Fx7Hleiu217ukvhTz5QSMJiHZlegDDc_aZRfQZfyyHzD_AygHb1D-lA6BfZOhoT3NbohTk7hmkbN8uw%3d%3d) sur la base de laquelle les conducteurs étrangers doivent compléter le [formulaire d'auto déclaration en italien](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruVuNCdyCn4yYt0R5Y5ukioc%3d&p=bTZk6VI17_7TbFKoJqFFqji75a1I3ndwe2f8inmVshOki_LXuWPJ-ExfAXa7t5N7XxzqhTk4r_9JU_fETsmuHhiwKGtGPOKOKnXe2JzT7Oil1u2tVg334cX2lVCZhYbtQrCaS_e3iEVJUeKRST4UGSmcXiaEE-OssVcYYFw-UwQrJLlR9IVI5pXXic6kB3demmBcMSdEsCPfVqCTKTtF0rY95cYC6GPiApmtpfZFwLw26JZ3y4NPUb7K8YB-J_7nWK2mk52vvijnbVsItGhq76A6ubjI8cPF_QnbocsI2RdAiM1HYGgJLmmJ_51jmYNSUM7grGS4diMMAXgHNmOgp-BJvMwdkuIzHKVhvAlUn8mYA4EPKM9CC9pESxFvaO1EXtqJIVVOimaM5uBL5GCInOzgoBT1xuDUQxbYAdEkMAEonD2cL-GBl2rIJ1AkLc3DFPVZmq1094UeKECZdlLN2mxYQemRkG0BPH1QMHyauqHJWYCYr-nTQb8fEm8bITQmxRu7RdHtyukiL9Ce_8HRyma1GFfA28U_IhcBxrjADjLZiQ7CnKDKxmxm4RblXUHDJ_h9cdQyzBkDrBWJjvmF-FB21Ir4wF67NRiSUaTO9Z5SGOfoRD9pTw%3d%3d).

Ce document permet d’attester que le conducteur entre en Italie pour des besoins professionnels avérés pendant une durée ne dépassant pas 72 heures, pouvant être prolongée de 48 heures supplémentaires pour des besoins spécifiques  Cette auto-déclaration ci-dessus doit être détenue par les conducteurs concernés, comme tout autre document d’identité.

Ce modèle est valable jusqu’au 3 avril mais sa validité sera vraisemblablement prorogée car le gouvernement italien devrait annoncer dans les prochains jours une prolongation de 15 jours de l’état d’urgence sanitaire.
Par ailleurs, le ministère italien des infrastructures et des transports a signé un décret prolongeant la suspension de l'interdiction de circulation actuelle (dimanches et jours fériés) pour les poids lourds d'une masse totale maximale supérieure à 7,5 tonnes sur les routes extra-urbaines pour les deux prochains dimanches, le 29 mars et le 5 avril 2020.

Il est à noter que pour les véhicules effectuant des transports internationaux, la suspension des restrictions de circulation doit être maintenue jusqu'à nouvel ordre.

**Slovaquie.**

**-** Précisions supplémentaires sur les règles applicables aux chauffeurs de camion :
- Les conducteurs de camion slovaques qui retournent en Slovaquie ne sont exemptés des règles de quarantaine que s'ils effectuent un transport international, et à condition qu'ils restent chez eux pendant le temps passé en Slovaquie. Tout conducteur slovaque retournant en Slovaquie en voiture doit être mis en quarantaine pendant 14 jours, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les conducteurs étrangers effectuant des transports internationaux de marchandises, à destination et en provenance de Slovaquie, sont également exemptés de la réglementation en matière de quarantaine.

Un plan d'urgence est entré en vigueur le 13 mars à 7 heures. Ce plan du ministère de l'Intérieur stipule que:

x Les bus internationaux ne sont pas autorisés à entrer / sortir du pays.

x Le transport de marchandises sera autorisé sur les routes nationales et internationales. Les conducteurs doivent être équipés d'un équipement de protection et uniquement les conducteurs disposant d'un permis de séjour sera autorisé à voyager.

x Les passages frontaliers secondaires seront fermés.

Selon les éclaircissements supplémentaires reçus par un membre de l'IRU en Slovaquie, CESMAD Slovaquie, tous les conducteurs internationaux impliqués dans le transport international de marchandises par route sont autorisés à opérations. En outre, CESMAD Slovaquie a fourni des éclaircissements sur les règles applicables aux conducteurs de camion :

- Les chauffeurs routiers slovaques rentrant en Slovaquie ne sont exemptés des règles de quarantaine que si ils effectuent un transport international, et à condition qu'ils restent à la maison pendant le temps passé en Slovaquie. Tout conducteur slovaque rentrant en Slovaquie en voiture doit mettre en quarantaine 14 jours, conformément à la réglementation en vigueur;

- Les conducteurs étrangers effectuant des opérations de fret international à destination et en provenance de la Slovaquie sont également exemptés du règlement de quarantaine.

Le 7 avril, le gouvernement slovaque a décidé de rétablir temporairement les contrôles aux frontières à partir du 8 avril

jusqu'au 17 avril 2020. Pendant cette période, il ne sera possible d'entrer et de sortir de la Slovaquie que par

passages frontaliers suivants:

**Slovakia - Austria**

− Bratislava

 – Jarovce

– Kittsee (motorway)

− Bratislava

– Jarovce

- Kittsee (old road)

− Bratislava

– Petržalka

– Berg

− Moravský Svätý Ján

 - Hohenau

**Slovakia - Hungary**

− Bratislava Čunovo

– Rajka (motorway)

− Medveďov

– Vámosszabadi

− Komárno

– Komárom

− Štúrovo

– Esztergom

− Šahy

– Parassapuszta

− Slovenské Ďarmoty

– Balassagyarmat

− Šiatorská Bukovinka

– Salgótarján

− Kráľ

– Bánréve

 − Milhosť

 – Tornyosnémeti (road no. I/17)

 − Milhosť

 – Tornyosnémeti cesta (road no. R4)

 − Slovenské Nové Mesto

 – Sátoraljaújhely

**Slovakia – Czech Republic**

 − Svrčinovec

 – Mosty u Jablunkova

− Makov

– Bílá-Bumbálka

 − Horné Srnie

– Brumov-Bylnice

− Drietoma

 – Starý Hrozenkov

− Moravské Lieskové

– Strání

− Lysá pod Makytou

 – Střelná

− Vrbovce

– Velká nad Veličkou

 − Brodské

– Břeclav (highway)

− Holíč

 – Hodonín

 − Skalica

– Sudoměřice (new road)

**Slovakia - Poland**

− Trstená

– Chyžné

− Vyšný Komárnik

– Barwinek

**Danemark.**

**Le gouvernement danois a indiqué vendredi 13 (soir) que les frontières danoises seront fermées pour entrer au Danemark, à moins qu'un motif raisonnable puisse être démontré (notez que le tourisme n'est pas jugés légitimes). La nouvelle mesure sera appliquée du 14/3 à 12 heures et est en vigueur jusqu'au 13 avril**

**.**

**Le transport de marchandises sera toujours possible.**

**Tous les canaux de transport de marchandises par route, mer, rail et rail sont maintenue ouverte sans autre contrôle que les contrôles douaniers / passeports normaux sur une base aléatoire.**

**Cependant, le transport international de marchandises (y compris le transit) par route devrait être opéré points de passage frontaliers suivants:**

**-Frøslev,**

**- Sæd ou**

**- Kruså.**

**Veuillez noter que le poste frontalier de Kruså n'est pas accessible aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il est recommandé aux camions d'utiliser Frøslev (E45) point de passage frontalier.**

**Le Passage frontalier à Padborg, ainsi que d'autres passages frontaliers plus petits sont fermés.**

**Les opérations de fret peuvent également passer par la «frontière bleue» (Øresundbridge et ferries).**

**Le 6 avril, le Premier ministre danois a annoncé que les restrictions en vigueur aux frontières danoises seront prolongé jusqu'au 10 mai inclus; cette période pourrait être prolongée en fonction des conditions. Le transport de marchandises et de fret reste exempté**

**Biélorussie.**

**-** Conformément au décret n° 171 du Conseil des ministres de la République du Bélarus du 25 mars 2020, tous les conducteurs effectuant le transit de marchandises à travers le Bélarus sont tenus d'utiliser uniquement les routes nationales fixées par le décret et de se garer dans des zones spécifiées pour se reposer, prendre des repas ou faire le plein de carburant, conformément à la liste des routes et des zones de stationnement spécifiées approuvées par le décret.

Les conducteurs en transit sont tenus de quitter le territoire du Bélarus par l’itinéraire le plus courte possible, au plus tard le lendemain de l'entrée sur le territoire du Bélarus, sauf s'il est impossible de respecter le délai spécifié en raison d'un accident/d'une panne du véhicule, du déchargement ou du transbordement de la cargaison, du remplacement du véhicule, ou si cela est prévu dans les termes du contrat de transport et indiqué dans les documents de transport.

S'il est nécessaire d'effectuer l'une des opérations susmentionnées, il est permis de s'écarter de la liste approuvée des routes nationales et des aires de stationnement spécifiées. Toutefois, les opérations doivent être effectuées dans les plus brefs délais. Pendant que le véhicule est garé, les conducteurs de transit ne doivent pas quitter l'aire de stationnement.

**Chine.**

La Chine a décidé de suspendre temporairement l'entrée en Chine des ressortissants étrangers détenteurs d'un visa ou d'un permis de séjour en cours de validité en raison de la propagation rapide de COVID-19 dans le monde entier.

La suspension - qui débutera le samedi 28 mars - est une mesure temporaire que la Chine est obligée de prendre en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et des pratiques d'autres pays. En outre, l'entrée avec des visas diplomatiques, de service, de courtoisie ou C ne sera pas affectée, et les ressortissants étrangers venant en Chine pour des activités économiques, commerciales, scientifiques ou technologiques nécessaires, ou pour des besoins humanitaires d'urgence, peuvent demander des visas auprès des ambassades ou consulats chinois.
(Note : les visas C sont délivrés aux membres d'équipage des avions, au personnel des chemins de fer et des navires, et aux conducteurs de transport routier international.

Aperçu de la situation aux frontières terrestres pour les opérations de transport de passagers :

 Selon un avis publié le 20 mars par le Conseil d'État de la République populaire de Chine la Chine va suspendre le transport routier transfrontalier des passagers et retenir les arrivées et les services touristiques sortants dans le cadre d'un effort plus large visant à freiner l'importation de nouveaux et jusqu'à nouvel ordre.

Le 30 mars 2020, le ministère des transports de la République populaire de Chine a publié un avis sur la prévention et le contrôle des coronavirus importés de l'étranger qui ferme les points de passage frontaliers et limite les transports routiers de marchandises : Pour les postes frontières routiers. Ils sont fermés pour le transport de passagers et de marchandises, jusqu'à nouvel ordre. Pour les conducteurs de poids lourds. Les poids lourds étrangers déchargeront les marchandises aux postes frontières et les conducteurs devront repartir le jour même de leur arrivée en Chine.

 Les camionneurs étrangers qui ont des difficultés à rentrer séjourneront dans un logement désigné par les organismes locaux de prévention et de contrôle des maladies.

**Pologne (04 avril 2020).**

**-** Le 24 mars, les autorités polonaises ont modifié les règles relatives à la quarantaine obligatoire : les conducteurs effectuant des transports routiers internationaux avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ne sont plus soumis à la quarantaine.

Cette disposition est entrée en vigueur immédiatement.

Le 13 mars, le Premier ministre polonais a annoncé un «état d'urgence». En plus de mesures visant à limiter les rassemblements publics, le gouvernement a annoncé que les contrôles aux frontières temporairement restauré à partir du 15 mars (00:00) pour 10 jours (renouvelable).

 Au cours de cette période:

* Les étrangers ne seront pas autorisés à entrer sur le territoire national polonais. Tout le trafic aérien et ferroviaire les mouvements en provenance de l'étranger seront temporairement suspendus.
* Les citoyens polonais et les étrangers travaillant en Pologne qui reviennent de l'étranger doivent subir une période de quarantaine de deux semaines.
* Le transport national par bus, air et rail fonctionnera normalement.
* Le transport routier international de marchandises n'est pas inclus dans ces restrictions.

Les frontières restent ouvert à la circulation des marchandises et des chauffeurs de camions opérant du fret routier international doivent se conformer à la période de quarantaine de deux semaines. La liste des points de passage frontaliers ouvert pendant cette période est disponible ici.

Le 19 mars, le ministre polonais de la Santé a levé le précédent devoir d'accomplissement de la localisation des conducteurs formes. De plus, selon les informations publiées sur le site Web des gardes-frontières, la quarantaine n'est pas imposée sur:

* les personnes vivant en Pologne qui travaillent dans un pays voisin et qui traversent régulièrement le frontière (travailleurs frontaliers).
* les étrangers vivant dans un pays voisin qui travaillent en Pologne et traversent la frontière régulièrement (travailleurs frontaliers).
* les conducteurs engagés dans le transport professionnel de marchandises et de passagers.

Des contrôles sanitaires sont toujours en cours aux points de passage frontaliers. Pilotes avec une température supérieure 38 degrés subiront automatiquement un examen médical et ne pourront pas continuer à conduire.

Les temps d'attente à la frontière mis à jour peuvent être trouvés ici: [www.granica.gov.pl](http://www.granica.gov.pl).

Dans l'ordonnance du 24 mars 2020, le ministre des Affaires intérieures et de l'Administration a a prolongé la période de contrôle aux frontières intérieures avec l'Allemagne, la Lituanie, la République tchèque République et Slovaquie de 20 jours supplémentaires, soit jusqu'au 13 avril. Les restrictions actuelles à l'entrée de les étrangers en Pologne seront également maintenus.

Le texte intégral de l'ordonnance est disponible ici.

Le ministre polonais des Transports a introduit un assouplissement temporaire de l'application de la conduite et les temps de repos des conducteurs effectuant le transport routier international de passagers et de marchandises. Cette exception s'applique de 18⁄03⁄2020 à 16⁄04⁄2020, inclus. La relaxation ne concerne que transport international et couvre uniquement les transporteurs immatriculés dans l'UE (ne s'applique pas aux parties contractantes de l’accord AETR).

Les mesures levées sont les suivantes:

- Le temps de transport quotidien du véhicule ne peut excéder 11 heures.

- Le temps de transport hebdomadaire du véhicule ne peut excéder 60 heures.

- Le temps de transport total du véhicule sur une période consécutive de deux semaines ne peut pas dépasser 96 heures.

- Après une période de conduite de cinq heures et demie, le conducteur a droit à une pause d'au moins quarante-cinq minutes.

En raison du temps de transport prolongé du véhicule, de 9 à 11 heures, aucune dérogation ne sera appliquée pendant les périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires.

Le 24 mars, les autorités polonaises ont modifié les règles relatives à la quarantaine obligatoire: les conducteurs les opérations de transport routier international utilisant des véhicules de moins de 3,5 tonnes ne sont plus soumises à quarantaine.

**Autriche.**

L'Autriche a réintroduit des contrôles temporaires aux frontières aux frontières avec l'Italie. La température pour les conducteurs et leurs activités récentes sont systématiquement contrôlés (mesure valable pour les 10 prochains jours).

L'Autriche interdit également le transport ferroviaire depuis l'Italie (valable jusqu'au 3 avril). Cette mesure ne s'applique pas aux transport de marchandises.

Le Tyrol a publié un autre règlement qui s’ étend jusqu'au 12 avril 2020.

Afin d'empêcher la propagation du coronavirus (COVID-19), il est interdit d'entrer dans les lieux publics sur l'ensemble du territoire national, tandis que la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la libre circulation des toutes les municipalités ont été garanties.

Certaines des dispositions les plus importantes figurent au paragraphe 3 du nouveau règlement:

1. L'entrée et la sortie des communes du territoire tyrolien sont autorisées interdit.

2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas:

Déplacements généraux des fournisseurs (par ex. Transport alimentaire) et prestation de services généraux (par ex. Route service, collecte des déchets, sociétés de services, administration publique, voie publique et rail

transport) Infrastructures publiques essentielles à l'approvisionnement (par exemple l'approvisionnement en électricité et en eau).

3. Afin d'assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la libre circulation des marchandises, le transit

par les municipalités sur le territoire autrichien est autorisée.

Le 20/3, le ministère des Affaires sociales a publié un nouveau règlement qui restreint l'entrée en Autriche à partir des points de passage frontaliers terrestres des personnes vivant ou transitant par les pays voisins: Italie, Suisse, Liechtenstein, Allemagne, Hongrie et Slovénie.

Ceux qui souhaitent entrer en Autriche doivent présenter un certificat médical qui peut être rempli en allemand, Anglais ou italien, ce qui prouve que leur test pour le SRAS-CoV-2 est négatif.

Le certificat médical ne doit pas avoir plus de quatre jours au moment de l'entrée, sinon les autorités peuvent refuser l'entrée.

Ce règlement ne s'applique pas au trafic de fret ou de banlieue.

**Norvège.**

**-** Lors du passage de la frontière entre la Norvège et les pays voisins, les contrôles et la hiérarchisation des marchandises sont les suivants. Le transport de marchandises à destination et en provenance de la Norvège n'est soumis à aucune restriction.
Aucune file d'attente supplémentaire n'est signalée aux points de passage de la frontière norvégienne. En plus des procédures douanières standard, le contrôle aux frontières a été renforcé par des représentants de la police et de l'armée. Leur principale tâche consiste à vérifier l'identité des conducteurs (passeport, permis de conduire, etc.). Priorisation des marchandises : Les entreprises qui avaient des accords antérieurs avec la direction des douanes bénéficiaient de certains avantages liés aux procédures douanières, mais ces avantages ne s'appliquent pas actuellement. Il existe une procédure douanière express, mais seulement à un poste frontière. En général, il n'y a pas eu de nouveaux changements de priorités en ce qui concerne le passage des frontières. Normalement, le passage des poids lourds à la frontière norvégienne-suédoise et norvégienne finlandaise est rapide et efficace par rapport à la plupart des autres pays. Ce schéma n'a pas connu de changement substantiel depuis l'apparition du virus Covid-19. L'exception est la frontière norvégienne-russe qui est actuellement fermée. Dispositions norvégiennes en matière de quarantaine : Elles n'ont pas changé : toute personne entrant dans le pays doit être mise en quarantaine pendant deux semaines, sauf les conducteurs de poids lourds qui viennent en voiture et les conducteurs de poids lourds qui entrent pour réaliser un transport. Les conducteurs peuvent travailler, mais doivent respecter les règles de quarantaine lorsqu'ils ne travaillent pas (en plus de toutes les autres mesures visant à prévenir l'infection).

**Roumanie.**

**-** 16 mars, les autorités roumaines ont déclaré un état d'urgence de 30 jours afin de limiter la propagation de COVID-19. Des mesures supplémentaires ont été prises pour garantir que toutes les personnes se rendant en Roumanie en provenance de pays ayant au moins 500 cas confirmés de COVID-19 seront placées en quarantaine ou en auto-isolement.

Selon les autorités roumaines, les zones suivantes sont des zones rouges et les personnes provenant de ces zones seront mises en quarantaine pendant 14 jours : zone de Hubei (Chine), Italie, zones de Daegu City et Cheongdo (République de Corée), Iran.

Les personnes provenant des pays suivants (qui ont confirmé plus de 500 cas de COVID-19) doivent passer 14 jours d'auto-isolement chez eux : Autriche ; Belgique, République de Corée (autres provinces), Danemark, Suisse, France, Allemagne, Japon, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Chine (autres zones), Espagne, États-Unis d'Amérique et Suède.
Bien que le transport de marchandises soit autorisé, les mesures susmentionnées concernent également les conducteurs.

**-** Le ministère des transports, des infrastructures et des communications met à la disposition de tous les transporteurs routiers de l'UE ou des pays tiers une carte interactive des routes de transit en Roumanie.
Cette carte, en plus de l'itinéraire réel, contient également des informations sur les stations de carburant et les parkings pour les personnes en transit. Cette carte a été réalisée avec le soutien du Centre d'études techniques et informatiques routières - CESTRIN et peut être consultée à l'adresse suivante : [https://bit.ly/traseetranzitRomania](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOruSOqqnPSQujFkLhs208F8eI%3d&p=bTZk6VI17_5RNCIftey1_j_dCY7YEq717NsDRnz83UPIgNnDD8tpFmRgWHvOtdcsYCcRtvsnP91d7sT9fR7y044bjsKTd9syU6yl7qwGd-iXVvX1Kl3IvAvc1eSpyir61d5T7O3ELAVfztosB2vNV8IqCGxs7pKgtc4NXaQsh59I-KE3pPw5nNPZjLuuJphHiSSFvJ9fftEhWcCVz9dYaa8DaU-Z0Cd6qvzlZbEP8stHv4m0-y7J0I7yR6vrT_67dBiSC2VwI-XIoWe0EWSYSL9EataY3sHP6v24DPg30PhH8ZV0u6w6tQ%3d%3d)

**Turquie.**

**-** Nous vous avons indiqué précédemment que des contrôles et des mises en quarantaine des conducteurs de poids lourds avaient été mises en place. La Turquie renforce ses règles pour endiguer la propagation du virus et a introduit le principe de la mise à l’isolement de 14 jours des conducteurs de poids lourds.

1) Les conducteurs turcs qui rentrent dans leur pays sont soumis à une quarantaine de quatorze jours.
2)  Les conducteurs d'un pays figurant dans la liste (ci-dessous ne peuvent plus entrer en Turquie avant d'avoir subi une quarantaine de quatorze jours en dehors de la Turquie (à la frontière).
3)  Les conducteurs d'un pays ne figurant pas sur la liste peuvent entrer en Turquie, sauf s'ils transportent des marchandises en provenance d'un pays de la liste ou en passant par celui-ci.

 Dans ce dernier cas, une quarantaine de quatorze jours est également imposée.
La liste des pays est régulièrement mise à jour.  Il convient de noter que des procédures sont en place à la frontière pour le transbordement de marchandises sur des véhicules à l'intérieur de la Turquie.
Nous attendons plus d'informations sur ces procédures à suivre.
**Liste des pays (mise à jour le 23/03 après-midi) :** Angola / Algérie / Autriche / Belgique / Bangladesh / Chine / Canada / République tchèque / Tchad / Cameroun / Colombie / Danemark / Djibouti / République dominicaine / Egypte / Equateur / Guinée équatoriale / France / Finlande / Allemagne / Guatemala / Hongrie / Iran / Italie / Irak / Irlande / Inde / Côte d'Ivoire / Jordanie / Koweït / Kenya / Kosovo / Kazakhstan / Liban / Lettonie / Monténégro / Maroc / Mongolie / Moldavie / Mauritanie / NCTR / Norvège / Pays-Bas / Niger / Macédoine du Nord / Népal / Oman / Pologne / Philippines / Portugal / Panama / Pérou / Corée du Sud / Espagne / Suède / Suisse / Arabie Saoudite / Slovénie / Soudan / Sri Lanka / Royaume-Uni / Émirats Arabes Unis / Ukraine / Ouzbékistan / Taiwan / Tunisie.

**Portugal.**

**-** Le Conseil des ministres a approuvé le 16 mars un ensemble de mesures pour répondre à la situation épidémiologique du coronavirus (COVID-19). À partir du 16 mars 23h00 et jusqu'au 15 avril 12h00, le Portugal réintroduit les contrôles aux frontières. La mesure peut être réévaluée tous les 10 jours. Le trafic routier aux frontières terrestres intérieures est arrêté. Le transport international de marchandises, les frontaliers et les véhicules d'urgence sont exemptés de cette restriction. Cependant, seuls les principaux postes frontaliers avec l'Espagne resteront ouverts: Quintanilha, Tui, Vilar Formoso, Elvas, Castro Marim, Vila Verde de Raia (Chaves), Monfortinho (Castelo Branco), Marvão (Portalegre) et Vila Verde de Ficalho (Beja).

Le 3 avril, le président de la République portugaise a annoncé un nouveau décret prorogeant la date limite des mesures actuellement en vigueur; ces mesures resteront applicables jusqu'au 17 avril 2020.

Afin d'empêcher la propagation de Covid-19, les entreprises devraient faire du télétravail chaque fois que cela est possible et les magasins non essentiels devraient fermer.

Le transport international de marchandises et de fret est autorisé quel que soit le type de services fournis ou le type de marchandises transportées.

Cependant, les conducteurs doivent respecter les exigences d'hygiène pour empêcher la propagation du virus.

Pendant la période de Pâques, les conducteurs professionnels doivent faire signer une déclaration par leur employeur attestant que le conducteur effectue une opération de transport.

La déclaration vise à empêcher la

mouvement inutile de personnes pendant cette période de Pâques

L'obligation de porter un tel document entrera en vigueur de minuit le 9 avril à minuit le 13 avril.

Pendant cette période, la circulation des personnes ne sera autorisée que pour des raisons professionnelles (fret chauffeurs de transport inclus) ou besoins spécifiques (pour aller à l'hôpital, les pharmacies ou pour acheter de la nourriture)

**Turkménistan.-** A compter du 17 mars, les personnes entrant au Turkménistan via l'Ouzbékistan doivent présenter un rapport de santé. L'entrée sur le territoire ne sera pas autorisée sans ce rapport de santé.

**Fédération de Russie.**

**-** La Fédération de Russie restreint temporairement l'entrée des citoyens étrangers et des apatrides, du 18 mars 00h00 au 1er mai 00h00 (décret gouvernemental n° 635-р du 16 mars 2020).
Les restrictions d'entrée ne s'appliqueront pas aux personnes suivantes
- les conducteurs de véhicules sur les routes internationales ;
- les membres d'équipage d'avions, de navires/bateaux et de trains internationaux ;
- les membres de délégations officielles ;
- les personnes titulaires d'un visa diplomatique, de service ou privé ordinaire délivré en relation avec le décès d'un proche parent ;
- les personnes résidant en permanence dans la Fédération de Russie ou voyageant par les points de passage frontaliers aériens.
Le décret actuel établit une approche unifiée en matière de franchissement des frontières de la Russie et remplace d'autres actes juridiques adoptés précédemment à cet égard.

**Hongrie.**

**.-** Le médecin-chef national a publié une nouvelle résolution (déjà en vigueur), et les règles suivantes entrent en vigueur :

Art 6. Les conducteurs de transport routier de marchandises doivent se soumettre à un examen médical : a) Ceux qui ne présentent pas de symptômes de la COVID-19 - aa) En tant que citoyen hongrois, si la destination est la Hongrie, la personne doit subir une quarantaine officielle pendant une période de quatorze jours après avoir franchi la frontière. ab) En tant que ressortissant étranger, si la destination est la Hongrie, la personne doit quitter le pays dans les 24 heures suivant le déchargement de l'envoi. (ac) En cas de trafic de transit, la personne doit quitter le territoire de la Hongrie dans les plus brefs délais et selon l'itinéraire de transit désigné. (ad) La personne doit porter un masque facial et des gants en caoutchouc lorsqu'elle voyage en Hongrie. b) Ceux qui présentent des symptômes de la COVID-19 - b bis) Les citoyens hongrois seront hébergés dans une installation de quarantaine désignée. bb) Les citoyens non hongrois ne peuvent pas entrer sur le territoire de la Hongrie. Seuls les articles 6.a) (ab), (ac), (ad) et 6.b) (bb) sont applicables aux conducteurs de transport routier international de marchandises qui ne sont pas citoyens hongrois.

**-** La Hongrie a fermé ses frontières intérieures et extérieures avec effet à partir du 17 mars à 00:00. Les citoyens hongrois et les proches parents voyageant avec eux (y compris ceux qui ne résident pas en Hongrie) seront toujours autorisés à entrer dans le pays.

Selon le décret gouvernemental n° 81/2020, article 3 (7), dispositions des articles 2 et 3 de ce décret gouvernemental, ces restrictions ne s'appliquent pas au trafic de marchandises.

Les transports de marchandises à l'arrivée et au départ des destinations hongroises, ainsi que ceux en transit, sont autorisés à franchir la frontière de l'État et à poursuivre le voyage sans restrictions, mais uniquement par les points frontaliers désignés.

Les arrêts ne sont autorisés que dans les aires de repos et les stations de carburant désignées ;

 - Les conducteurs doivent être munis d’un tampon de contrôle de la police ;

- Seul le conducteur est autorisé à monter dans la cabine ; aucun passager (pas de double équipage) ;

- Les conducteurs doivent traverser le territoire le plus rapidement et le plus efficacement possible, sans enfreindre le code de la route

 - des contrôles de police sont en place aux postes frontière de sortie.
Le franchissement des frontières de l'État hongrois par les transporteurs routiers internationaux sera organisé comme suit :
- Les transports de marchandises entrant et sortant de Hongrie, ainsi que ceux qui sont actuellement en transit, sont autorisés à franchir la frontière de l'État et à poursuivre leur voyage sans restriction.
Les véhicules arrivant des territoires de l'Italie, de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Iran et d'Israël ne seront PAS autorisés ;
- Les transports en transit arrivant du territoire italien par des points frontaliers désignés en Hongrie, Croatie, Slovénie et Autriche PEUVENT circuler dans les 15 corridors humanitaires désignés.
Les arrêts ne sont autorisés que dans les aires de repos et les stations-service désignées. Les opérateurs de transport doivent avoir des timbres de police. Seul le conducteur est autorisé à monter dans la cabine ; aucun passager. Les conducteurs doivent traverser le territoire le plus rapidement et le plus efficacement possible, sans enfreindre le code de la route. Des procédures de police sont en place aux points de sortie ;
- Tout véhicule avec un conducteur non hongrois, arrivant du territoire italien et se rendant à une destination en Hongrie, ne pourra accéder aux frontières de la Hongrie, de la Croatie, de la Slovénie et de l'Autriche que par l'un des corridors humanitaires désignés.
 Le véhicule doit être équipé d'un équipement de protection suffisant (gants et masques) et d'un désinfectant.

**Belgique.**

**-** Le 17 mars 2020, le gouvernement belge a pris des mesures supplémentaires pour encourager le télétravail et fermer tous les magasins non essentiels (seules les pharmacies, les magasins d'alimentation et les magasins de journaux restent ouverts) afin de prévenir la propagation du Coronavirus (COVID-19).
Les mesures sont valables jusqu'au 5 avril 2020. L'objectif est de limiter les rassemblements publics. En ce qui concerne les transports publics, les services fonctionnent normalement, mais il est demandé de limiter les déplacements.  **Ces mesures n'ont aucune conséquence pour le transport international de marchandises et les conducteurs.** Cependant, un certain nombre d'entreprises ont été contraintes de fermer parce qu'elles ne peuvent pas respecter les règles de distanciation sociale ou parce qu'elles manquent de matériel pour poursuivre le processus de production.
Dérogations temps conduite et de repos. Le ministre des transports a annoncé une tolérance temporaire et complète concernant l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs impliqués dans le transport de nourriture, de médicaments et d'autres biens essentiels à la vie vers les magasins et les pharmacies. Cette mesure a été prise sur la base de l'article 14.2 du règlement de l'UE 561⁄2006 et s'applique de 14⁄03⁄2020 à 00:01 jusqu'à 31⁄03⁄202 à 23:59.

**Irlande.**

**-** Restrictions de déplacement
Le gouvernement irlandais a publié des conseils spéciaux sur les voyages, notamment en limitant pendant 14 jours les déplacements des personnes qui entrent en Irlande et qui se sont rendues dans les zones touchées.
 Le transport de marchandises est exempté.
Le gouvernement a publié une note d'orientation à l'intention des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. Ce document contient des directives utiles pour les conducteurs irlandais [https://www.iru.org/apps/cms-filesystem-action?file=/flashinfo/Ireland%20COVID19%20Supply%20Chain%20Guidance.pdf](https://xrm3.eudonet.com/xrm/ut?tok=3717664E&cs=lZU2lsPtrr5xjd13wSOrudOk8TsJNipD3_NXqt1JZnM%3d&p=bTZk6VI17_78SuYmI02Riz8qAex6_GWIC8lgHADU_5pjSCusCRh61nZpb4MVaOwtz_s94gKGnHq0BF3AaiGNyTCt2QFIMS3MS0g7nIRsIu1s6f1ti0x9SMAegqa_rNZDKmxmZCzCd5aCvEP_UFbx-cFN6LbrLy3k8Sw_j26MYy68AD7qlzRg-7Xtu6lV2mOq5hFRnmnFhTM%3d)
Pour réduire le risque d'infection, la compagnie de ferry Seatruck Ferries a temporairement cessé d'embarquer tout conducteur de poids lourds ou tout autre passager sur ses navires de la mer d'Irlande.
Le transport routier accompagné (combinaisons complètes de camions avec chauffeur) est ensuite arrêté jusqu'à nouvel ordre, mais la compagnie continuera à transporter des semiremorques, des conteneurs et des caisses mobiles non accompagnées.
Temps de conduite et de repos : Assouplissement temporaire et limité de l'application des règles relatives aux temps de conduite et de repos pour les conducteurs de véhicules effectuant des transports nationaux et internationaux de marchandises. Cet assouplissement est accordé en vertu de l'article 14, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 561/2006 et s'applique à partir du 18 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020, à condition que la sécurité routière ne soit pas affectée lorsque les entreprises de transport font usage de ces exemptions. Les employeurs restent responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés et des autres usagers de la route. Pour la catégorie de conducteurs susmentionnée, les dispositions suivantes seront temporairement assouplies comme suit :
- Dérogation à l'art. 6(3) : la limite de conduite bimensuelle est portée de 90 heures à 112 heures.
- Dérogation à l'Art. 8(6) : au cours de deux semaines consécutives, un conducteur doit prendre au moins deux repos hebdomadaires réduits tout en maintenant la règle selon laquelle un repos hebdomadaire doit commencer au plus tard à la fin de six périodes de 24 heures à compter de la fin du repos hebdomadaire précédent. Il n'est pas nécessaire de prévoir une compensation ou de prendre un repos hebdomadaire normal.

**Pays-bas.**

**-** Actuellement, les Pays-Bas sont soumis à un régime relativement souple en matière de coronavirus (COVID-19).
La plupart des gens travaillent à domicile.
Le gouvernement vise à contrôler le nombre de personnes infectées en même temps. Les magasins restent ouverts, bien que certains grands magasins aient décidé individuellement de fermer.
Pour permettre une procédure de chargement et de déchargement efficace dans les locaux des expéditeurs, il est recommandé aux conducteurs d'emporter des équipements de protection personnelle tels que des masques et des gants.
Les associations sont en communication avec le gouvernement afin de protéger les restaurants et autres installations pour les chauffeurs. Le ministère recommande que les conducteurs prennent leurs repas dans les stations de carburant. Tous les autres restaurants restent fermés au moins jusqu'au 6 avril.
Un débat est en cours au Parlement néerlandais et il est possible que les mesures deviennent plus strictes dans les jours à venir.

Afin de garantir la fluidité des approvisionnements, notamment ceux destinés aux supermarchés et aux pharmacies, le ministre néerlandais a prolongé l'assouplissement des règles sur les temps de conduite et de repos jusqu'au 1er juin 2020.

Les règles admises sont les suivantes : Durée maximale de conduite journalière de 11 heures, Durée maximale de conduite hebdomadaire de 60 heures, Limite maximale de 96 heures de conduite par quinzaine, Report d'une période de repos hebdomadaire de six à sept périodes de 24 heures.

**Kazakhstan.-**

Le bureau des contrôles aux frontières publie la liste des postes frontières temporairement fermés au transport routier à compter du 4 avril au Kazakhstan.

**Kazakhstan - China border** : Kolzhat (Almaty region) Bakhty (East Kazakhstan region) - Maykapchagay (East Kazakhstan region).
**Kazakhstan - Russia border** - Kandibai (Kostanay region), Akbalshik (Kostanay region) - Kyzyl Zhar (North Kazakhstan region), Naiza (Pavlodar region), Zheskent (East Kazakhstan region), Baitanat (East Kazakhstan region), Koanbai (East Kazakhstan region), Orda (West Kazakhstan region), Shagan (West Kazakhstan region), Karashatau (Atyrau region).
**Kazakhstan - Kyrgyzstan border:** Aukhatty (Zhambyl region) - Kordai (Zhambyl region) Sapatai Batir (Zhambyl region) - Sartobe (Zhambyl region) Kagen (Almaty Region).
**Kazakhstan - Uzbekistan border**: Tselinniy (Turkestan region) - Sirdaria (Turkestan region)

**Restant à vos dispositions**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Linkedin |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
|  |
|  |

 |  |

|  |
| --- |
|  |
| **Loïc CHAVAROCHE** **Directeur Organisation** Tél.Mobile+33 (0)6 48 41 30 36 loic.chavaroche@atseurope-express.com  |

 |  |

|  |
| --- |
|  |
| ATS**GROUPE ATS** 701, rue de la Gravière 40230 ST-GEOURS-DE-MAREMNE [**www.atseurope-express.com**](http://www.atseurope-express.com/)  |

 |
|  |

 |